



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 MARS 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 38
absents représentés : 18
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Séverine DUCAMP a donné pouvoir M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Éric LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE PÔLE CULINAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE



Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2024, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2023 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2024.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M57, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2023 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous pour le budget annexe « Pôle Culinaire » :

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement 2023	+ 1 200 965,98
Solde Restes à réaliser au 31/12/2023	- 965 594,57
Capacité de financement section d'investissement	+ 235 371,41

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2023	144 161,61
→ Report en fonctionnement (R002)	144 161,61
→ Affectation au R1068 - recette investissement	0,00

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2023 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2024 pour couvrir des besoins de financement ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget annexe « Pôle Culinaire »,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2023 sur le budget primitif 2024 tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2024, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans



le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 mars 2024

Le président,

Pierre Froustey





RESTES A REALISER 2023

BUDGET POLE CULINAIRE

DEPENSES

Super-opération Opération		PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION		
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	131 066,08	112 102,33	0,00
	2811 TERRAINS DE GISEMENT	2 000,00	2 000,00	0,00
Total	Total Opération PAS D OPERATION	133 066,08	114 102,33	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	133 066,08	114 102,33	0,00

Super-opération Opération		2126014 1200	POLE CULINAIRE CONSTRUCTION NOUVEAU POLE	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	2111 TERRAINS NUS	475001,66	475001,66	0
	2313 CONSTRUCTIONS	2 301 455,61	408 309,76	893 145,85
Total 1200	Total Opération CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	2 776 457,27	883 311,42	893 145,85

Super-opération Opération		2126014 976	POLE CULINAIRE POLE CULINAIRE	
	Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	61 290,00	25 853,11	4 990,00
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	106 783,84	13 127,64	67 458,72
	21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	7 000,00	2 076,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	7 200,00	23 484,47	0,00
Total 976	Total Opération POLE CULINAIRE	182 273,84	64 541,22	72 448,72
Total 2126014	Total Super-opération POLE CULINAIRE	2 958 731,11	947 852,64	965 594,57

TOTAL DEPENSES		3 091 797,19	1 061 954,97	965 594,57
-----------------------	--	---------------------	---------------------	-------------------



RECETTES

Super-opération Opération		PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION		
Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R	947 504,87	947 504,87		0,00
10222 F.C.T.V.A.	279 292,32	113 454,92		0,00
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	20 431,60		0,00
2805 CONCES. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DRO	0,00	3 038,00		0,00
28135 INSTALL.GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	0,00	1 078,76		0,00
28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	180 000,00	86 284,81		0,00
28158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	13 887,46		0,00
281838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	4 601,01		0,00
28188 AUTRES	0,00	70 639,52		0,00
Total	Total Opération PAS D OPERATION	1 406 797,19	1 260 920,95	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	1 406 797,19	1 260 920,95	0,00

Super-opération Opération		2126014 1200 POLE CULINAIRE CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE		
Nature	BP 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	
13151 GFP DE RATTACHEMENT	1 685 000,00	1 000 000,00		0,00
Total	Total Opération CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	1 685 000,00	1 000 000,00	0,00
Total	Total Super-opération POLE CULINAIRE	1 685 000,00	1 000 000,00	0,00
TOTAL RECETTES		3 091 797,19	2 260 920,95	0,00

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 10/01/2024

Le vice Président,

Jean Claude Daulton





RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2023

POLE CULINAIRE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	3 091 797,19	6 232 680,84	9 324 478,03
Recettes	2 260 920,95	6 195 213,46	8 456 134,41
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	3 091 797,19	6 323 680,84	9 415 478,03
Dépenses	1 059 954,97	6 051 051,85	7 111 006,82
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023	1 200 965,98	144 161,61	1 345 127,59

	Résultat prévisionnel 2023	Résultat restes à réaliser	Résultats prévisionnels globaux 2023
INVESTISSEMENT	1 200 965,98	-	235 371,41
FONCTIONNEMENT	144 161,61	965 594,57	144 161,61
RESULTAT	1 345 127,59	-	379 533,02

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié en ligne le 04/04/2024

ID : 040-244000865-20240328-20240328D02J3-DE



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040029

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

ETABLISSEMENT : POLE CULINAIRE - CC MACS
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

60003 - POLE CULINAIRE - CC MACS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 091 797,19	6 232 680,84	9 324 478,03
Titres de recette émis (b)	1 313 416,08	6 652 221,97	7 965 638,05
Réductions de titres (c)		661 163,58	661 163,58
Recettes nettes (d = b - c)	1 313 416,08	5 991 058,39	7 304 474,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 091 797,19	6 232 680,84	9 324 478,03
Mandats émis (f)	1 059 954,97	6 248 054,86	7 308 009,83
Annulations de mandats (g)		197 003,01	197 003,01
Dépenses nettes (h = f - g)	1 059 954,97	6 051 051,85	7 111 006,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	253 461,11		193 467,65
(h - d) Déficit		59 993,46	

SGC Saint Vincent de Tyrosse
BP 54
6 Allée des Magnolias
40230 ST VINCENT DE TYROSSE